



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 858-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À PROTÉGER LES DROITS ACQUIS POUR LES PROJETS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 858-07-2016 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, tel qu'amendé, visant à protéger les droits acquis pour les projets à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 19 décembre, à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement numéro 858-07-2016, de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ledit projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 88 du boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Bromont, ce 10^e jour de décembre 2016.

La greffière,

Catherine Nadeau, greffière